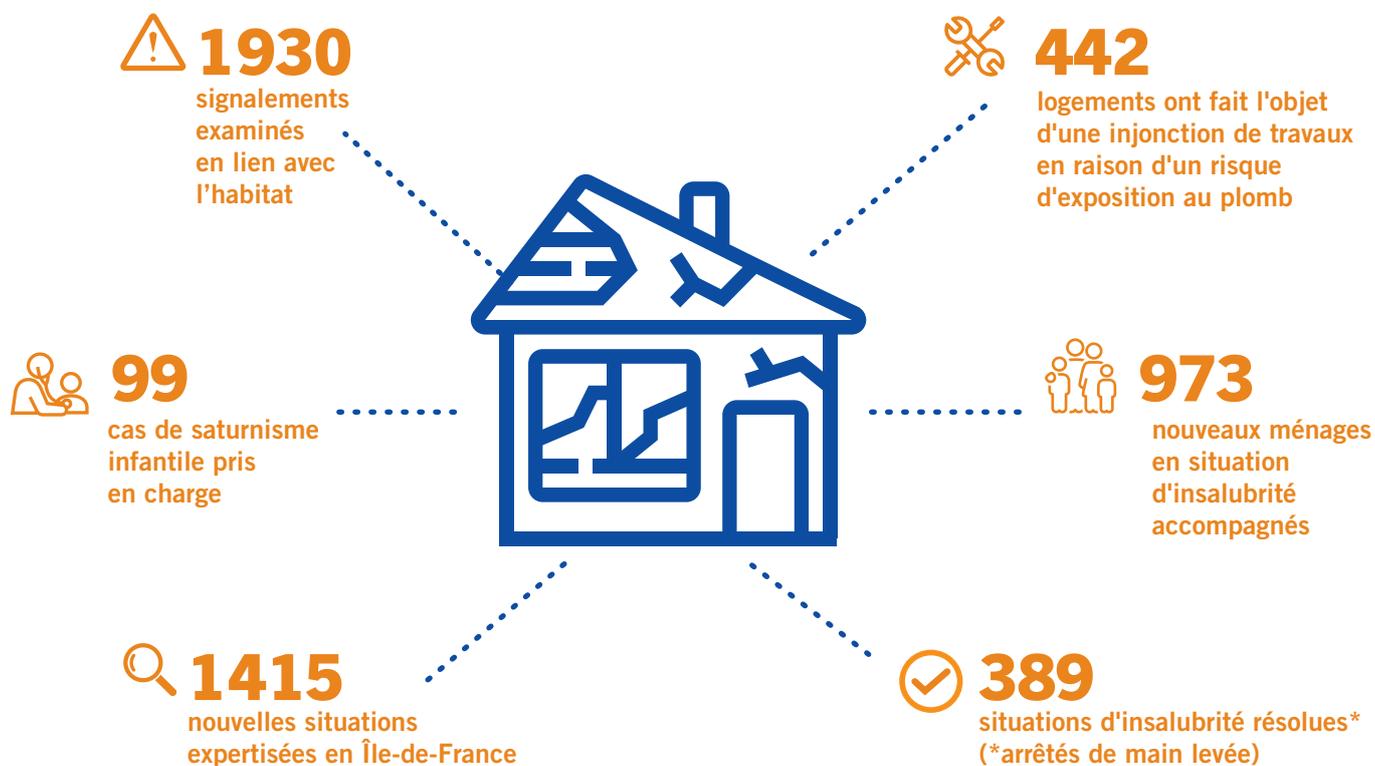


# LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE POUR LA SANTÉ DE TOUS

L'Agence Régionale de Santé Île-de-France a pour mission de protéger et d'informer la population sur les risques sanitaires liés à l'habitat, de lutter contre l'habitat insalubre et de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour lutter contre le saturnisme infantile sur l'ensemble du territoire francilien.

## DONNÉES CHIFFRÉES 2019



L'ARS examine les plaintes en lien avec l'habitat des occupants de logements franciliens ainsi que les signalements transmis par les partenaires extérieurs (communes, institutions, associations...).

L'ARS expertise les logements en réalisant des enquêtes environnementales afin d'identifier les désordres pouvant porter atteinte à la santé des occupants. Ses conclusions peuvent entraîner la prise d'un arrêté préfectoral, obligeant le propriétaire à prendre des mesures permettant de garantir la santé des occupants (réalisation de travaux, relogement...).

La lutte contre le saturnisme infantile est structurée autour d'un double processus de signalement : d'une part la déclaration obligatoire des cas par les professionnels de santé et d'autre part l'examen des suspicions d'exposition au plomb en lien avec un habitat dégradé. L'ARS réalise des enquêtes environnementales, des diagnostics du plomb et des injonctions de travaux dans le logement le cas échéant.



Pour toute question  
[iledefrance.ars.sante.fr](http://iledefrance.ars.sante.fr)